

Quel interlocuteur ?

Avec **la Mission Locale**
du Grand Besançon

Bénéficiez d'une offre de service adaptée aux besoins des jeunes et des entreprises

- **Appui à l'émergence de candidatures sur les métiers et les offres d'emploi :** information/ conseil/orientation des jeunes, réunions collectives d'information sur les métiers, organisation de forums, visites d'entreprises ...
- **Appui au recrutement :** jeunes préparés à la recherche d'emploi, organisation d'actions de recrutement.
- **Appui à l'intégration des jeunes :** Présentation des dispositifs et conseil sur les prestations, les actions de formation, et les services pour faciliter l'insertion.

Pour nous trouver !



la Mission Locale

5, rue de la Cassotte 25044 BESANCON CEDEX
Mail: espacejeunes.besancon@ejfc.org

Service Relations Employeurs

Tel: 03.81.85.85.75

Nouveau site !



www.missionlocale-grandbesancon.org

MISSION
LOCALE

espace
jeunes

CUI



CIE

Contrat d'Initiative Emploi
CIE jeunes

- Vous cherchez à recruter en CDI ou CDD
- Vous souhaitez bénéficier d'aides financières pour l'intégration de votre nouveau salarié

Entreprises, Associations

adressez-vous à

la Mission Locale
du bassin d'emploi du Grand Besançon

Version 07/03/2011



Quels employeurs ?

- Employeurs affiliés au régime d'assurance chômage
 - qui n'ont pas procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois ;
 - qui n'ont pas licencié un salarié en CDI sur le même type de poste.

Quel public ?

- Les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans révolus;
 - en fin de parcours civis (Contrat d'accompagnement signé avec la mission locale)
 - ou - résident en ZUS
 - ou - sans qualification

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site internet

Nouveau site !

www.missionlocale-grandbesancon.org

Modalités pratiques

- Conclure une convention avec votre Mission Locale fixant le type de contrat, le montant de la prise en charge et éventuellement les actions d'accompagnement à mettre en oeuvre;
- Définir les parcours d'intégration du salarié en fonction de ses besoins.

- Communiquer chaque trimestre à l'Agence de Service de Paiement (ASP) les attestations de présence du salarié.

Particularités du contrat

- CDI ou CDD de **6 mois** renouvelable (si CDI uniquement)
- Aide mensuelle de l'État accordée dans la limite de 33h hebdomadaires et pendant les 12 premiers mois du contrat;
- Rémunération minimale égale au montant du SMIC ou au minimum conventionnel s'il est plus favorable.

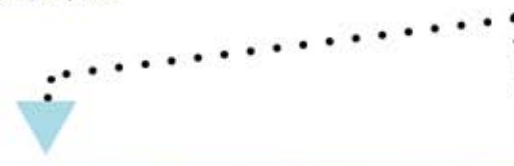
Exemple de calcul



	Secteur marchand		Secteur non marchand	
	10 salariés et plus	Moins de 10 salariés	10 salariés et plus	Moins de 10 salariés
SMIC brut au 01/01/2011	9 €	9 €	9 €	9 €
Taux de prise en charge	35 %	35 %	35 %	35 %
Durée hebdomadaire de travail	33 h	33 h	33 h	33 h
Coût salarial employeur théorique	1994,59 €	1885,20 €	1994,59 €	1885,20 €
Coût salarial réel mensuel (diminué des exonérations et aide de l'État)	1544,14 €	1434,75 €	1182,50 €	1073,70 €

Quel avantages pour l'employeurs

- Une prise en charge de l'État à hauteur de **35%** du SMIC horaire brut (dans la limite de 33h/semaine);
- Ces salariés n'entrent pas dans le calcul de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée du contrat;
- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due pour l'employeur.



Le CIE Jeunes : l'accès immédiat et durable à l'emploi pour des jeunes confrontés à des difficultés sociales et professionnelles, en fonction des besoins du marché



Quels employeurs ?

- Employeurs affiliés au régime d'assurance chômage
 - qui n'ont pas procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois ;
 - qui n'ont pas licencié un salarié en CDI sur le même type de poste.

Quel public ?

- Les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans révolus;
 - en fin de parcours civis (contrat d'accompagnement signé avec la Mission Locale)
 - ou - résidant en ZUS
 - ou - sans qualification

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site internet

Nouveau site !

www.missionlocale-grandbesancon.org

Modalités pratiques

- Conclure une convention avec votre Mission Locale fixant le type de contrat, le montant de la prise en charge et éventuellement les actions d'accompagnement à mettre en oeuvre;
- Définir les parcours d'intégration du salarié en fonction de ses besoins.

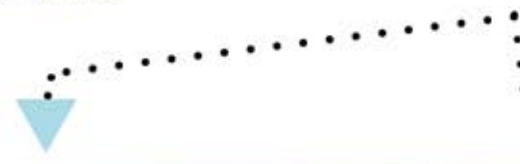
- Communiquer chaque trimestre à l'Agence de Service de Paiement (ASP) les attestations de présence du salarié.

Particularités du contrat

- CDI ou CDD de **6 mois** renouvelable (si CDI uniquement)
- Aide mensuelle de l'État accordée dans la limite de 33h hebdomadaires et pendant les 12 premiers mois du contrat;
- Rémunération minimale égale au montant du SMIC ou au minimum conventionnel s'il est plus favorable.

Quel avantages pour l'employeurs

- Une prise en charge de l'État à hauteur de **35%** du SMIC horaire brut (dans la limite de 33h/semaine);
- Ces salariés n'entrent pas dans le calcul de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée du contrat;
- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due pour l'employeur.



Le CIE Jeunes : l'accès immédiat et durable à l'emploi pour des jeunes confrontés à des difficultés sociales et professionnelles, en fonction des besoins du marché

Exemple de calcul



	Secteur marchand		Secteur non marchand	
	10 salariés et plus	Moins de 10 salariés	10 salariés et plus	Moins de 10 salariés
SMIC brut au 01/01/2011	9 €	9 €	9 €	9 €
Taux de prise en charge	35 %	35 %	35 %	35 %
Durée hebdomadaire de travail	33 h	33 h	33 h	33 h
Coût salarial employeur théorique	1994,59 €	1885,20 €	1994,59 €	1885,20 €
Coût salarial réel mensuel (diminué des exonérations et aide de l'État)	1544,14 €	1434,75 €	1182,50 €	1073,10 €